

Mise à jour de la situation à l'intention des membres de l'AQLM

Note : Les données sont informatives et évolutives

24 avril 2020 — La situation évolue très rapidement et l'**AQLM** se positionne de façon à pouvoir tenir compte de vos préoccupations et à obtenir des réponses selon l'état d'avancement des dossiers.

Depuis la semaine dernière, plusieurs dossiers ont avancé, mais nous n'avons pas encore toutes les réponses. Mercredi (22 avril), le premier ministre François Legault a annoncé que le plan de relance des écoles devrait être présenté la semaine prochaine. Nous nous attendons donc à une semaine riche en développements.

Vous pouvez toujours consulter les résultats des sondages et autres documents dans la mise à jour régulière que nous présentons sur [notre site](#).

Voici les plus récents développements :

Camps de jour

- Selon l'annonce du premier ministre, le plan de réouverture des écoles et le processus s'y rattachant devraient être connus la semaine prochaine. *Les conditions seront éclairantes et devraient être similaires pour les camps de jour, ce qui permettra aux municipalités de préparer un plan de relance selon différents scénarios plausibles.*
- Un comité pour les camps de jour a été mis sur pied à la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Ce comité rassemble les acteurs principaux de l'offre des camps de jour. Une première rencontre s'est tenue le 21 avril.
- Le MEES a demandé de dresser, dans un premier temps, un portrait exhaustif de la situation de chaque activité physique, sportive, de loisir et de plein air en fonction des paramètres édictés par la Direction nationale de santé publique (DNSP). C'est à partir de ce portrait que la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du Ministère sera en mesure d'informer les autorités du MEES sur les meilleurs choix à faire afin d'assurer une éventuelle reprise progressive des activités en respect de la santé et de la sécurité de tous les intervenants et participants. L'Association des camps du Québec (ACQ) a élaboré une proposition à partir du Cadre de référence pour les camps de jour municipaux en collaboration avec l'AQLM et le RURLS. Ce premier jet sera remis au MEES sous peu.
- L'AQLM, l'ACQ et le RURLS ont proposé communément au MEES de produire un guide de relance pour guider les municipalités et les camps de vacances. Le MEES a accueilli cette idée favorablement et nous sommes en attente de détails pour voir si la mise en œuvre est possible et si les informations sont disponibles.

L'AQLM et les fédérations sportives

- Nous travaillons avec trois fédérations sportives pour que leur plan de relance soit conçu en fonction des réalités des municipalités. Une présentation sera faite à un groupe-pilote composé d'une dizaine de municipalités. Ces rencontres seront enregistrées et partagées avec l'ensemble des membres de l'AQLM, de l'AQAIRES et de l'AREVQ. Les deux premières fédérations à faire cette présentation la semaine prochaine seront la Fédération de baseball du Québec et Soccer Québec. La Fédération de hockey le fera la semaine suivante.

- Les fédérations sportives *ne peuvent pas* préparer les calendriers de tournois ou de compétitions sans consulter préalablement les municipalités (propriétaires des installations).
- Les villes craignent que, s'il y a surexploitation des terrains, ceux-ci ne restent pas en bon état très longtemps, ce qui empêcherait d'offrir le service toute la saison.
- Les règles de la Santé publique auront possiblement aussi un impact sur les services; on parle ici de désinfection, d'installation de blocs sanitaires et d'autres règles d'utilisation de lieux ou d'installations.
- L'accès aux sentiers et aux parcs devrait pouvoir se faire graduellement, car ces endroits permettent de satisfaire aux exigences sanitaires attendues.

Conférence annuelle du loisir municipal (CALM)

La date d'ouverture des inscriptions de la CALM a été reportée au 11 juin. Pour le moment, l'événement est maintenu du 6 au 9 octobre à Saint-Hyacinthe. La date à partir de laquelle on pourra faire des réservations de chambres au Sheraton est également le 11 juin.

Le milieu aquatique

L'univers aquatique avance de son côté et travaille en collaboration avec les fédérations et autres partenaires aquatiques pour obtenir des lignes directrices en lien avec leurs recommandations. Deux rencontres majeures auront lieu sous peu :

Table de concertation sur la qualité des eaux de baignade – 24 avril

Cette première rencontre, initiée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), a pour objectif de développer des recommandations à suivre pour assurer la qualité chimique et microbiologique de l'eau lors de la réouverture des piscines et autres bassins, en lien avec la portée du ROEP et le mandat du MELCC. L'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) participera à cette rencontre.

Commission nationale des normes de sécurité (Société de sauvetage Canada) – 29 avril

Société de sauvetage Canada abordera avec la Commission nationale des normes de sécurité toute la question des précautions à prendre en lien avec la COVID-19 pour éventuellement diffuser des recommandations sous forme de bulletins d'information. C'est une commission permanente qui va traiter de la situation actuelle lors de ses prochaines rencontres.

L'objectif est de produire quatre bulletins d'information :

- Les lignes directrices en vue d'une réouverture progressive des installations aquatiques;
- La requalification, la formation et l'entraînement des sauveteurs en période de pandémie;
- Le sauvetage et l'intervention (premiers soins et RCR) en période de pandémie;
- L'entretien des installations aquatiques : nettoyage, décontamination et gestion de la qualité de l'eau.

Aussi...

La Société de Sauvetage a transmis un message à la ministre de la Santé Danielle McCann de même qu'à sept autres ministères concernés par la réouverture des installations aquatiques afin de les sensibiliser aux enjeux qui en découlent.

Bibliothèques et services à domicile

Voici deux avis officiels pour l'offre de services des bibliothèques :

1 – Ouverture (partielle) des bibliothèques

Comme mentionné sur le site du MSSS, « les élus municipaux doivent se conformer aux lois, décrets, directives et arrêtés applicables et exercer leurs compétences dans ce cadre légal et réglementaire ». À ce titre, et comme le précise également le MSSS, « la ministre de la Santé et des Services sociaux est responsable de la Loi sur la santé publique. Lorsque le gouvernement décrète l'état d'urgence sanitaire, la ministre détient les pouvoirs nécessaires pour prévoir de nouvelles règles et adapter des règles existantes à la

situation ».

Les directives émises par le Gouvernement et le ministère de la Santé sont claires concernant la fermeture des lieux et entreprises culturelles. L'ordonnance de fermeture de ces lieux a été reconduite le 4 avril, et ce, **jusqu'au 4 mai 2020**. Les municipalités doivent par conséquent interdire au public l'accès aux équipements et lieux destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, incluant les bibliothèques, qui ne figurent pas dans la liste des services essentiels établie par le Gouvernement.

Le Ministère comprend bien la nécessité, pour les bibliothèques et leurs associations, de recevoir des consignes et directives claires quant aux règles sanitaires qui devront s'appliquer lors de la réouverture des bibliothèques. Toutefois, et comme c'est le cas pour l'ensemble des lieux fermés sur ordre du Gouvernement, les directives qui devront être suivies émaneront de la Santé publique en temps et lieu. Le Ministère invite donc les municipalités et organismes touchés par la fermeture de ces équipements à suivre l'évolution de la situation auprès du MSSS et s'engage à les tenir informés de tous nouveaux développements en ce sens.

2 - Avis de l'ABPO sur ce service en lien avec la COVID-19

Si nous considérons les consignes émises par le gouvernement du Québec qui commandent une « réduction au minimum des services et activités non prioritaires » et que « tout déplacement non nécessaire doit être évité », nous pouvons penser que la livraison à domicile de livres de bibliothèque n'est pas une activité prioritaire ou essentielle au sens de la Santé publique. Également, la liste des commerces et services essentiels publiée sur le site du Gouvernement n'inclut pas les services de bibliothèque :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/>.

Il nous apparaît donc risqué de faire une recommandation favorable pour la livraison de documents à domicile, et ce, afin de limiter la propagation du virus. Nous invitons les bibliothèques qui vont de l'avant dans la mise en place du service de livraison à garder en priorité la sécurité de leurs citoyens et de leurs équipes.

Par ailleurs, nous avons fait une demande d'information à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) concernant la durée de vie du virus sur les surfaces dures. À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu d'avis officiel. De plus, les sources consultées jusqu'à maintenant donnent des informations différentes. Soyez assurés que nous poursuivrons nos démarches afin de vous informer sur cette question, notamment pour le retour à la normale de vos activités.

Évidemment, ce point de vue ne remet absolument pas en question le caractère essentiel des bibliothèques publiques dans la vie « normale », mais invite plutôt à se conformer aux recommandations quant aux mesures prises pour éviter la propagation de la COVID-19.

Pour la suite...

Nous sommes en relation et en discussion de façon hebdomadaire avec la ministre Isabelle Charest ainsi qu'avec la direction du sport, du loisir et de l'activité physique du MEES.

Par ailleurs, nous avons des conversations régulières avec plusieurs partenaires afin de tenir un discours commun.

Nous vous informerons dès que nous aurons eu des communications officielles. De votre côté, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Geneviève Barrière
Directrice AQLM